

CONSTAT D'ELECTION

- Conformément à l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984,
- Vu les articles 5 et suivants du règlement du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, constitue son bureau comme suit :

PRESIDENTE

Christine NOVELLE DAMOND

Par 13 voix (15 bulletins valables, 7 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

VICE-PRESIDENTE

Eliane DEMIERRE

Par 18 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

SECRETAIRE

François JESUS

Par 17 voix (19 bulletins valables, 3 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)

VICE-SECRETAIRE

Lionel ROSSINI

Par 17 voix (20 bulletins valables, 2 bulletins non valables, 22 bulletins rentrés)
